

RÉFORME DES RETRAITES: BAYROU PASSE LA MAIN AU MEDEF

Le rapport de la Cour des comptes commandité par le Premier ministre n'a rien apporté de plus que ce qu'avait produit le Conseil d'Orientation des Retraites en 2023. Le poids des retraites dans le PIB va baisser dans les années à venir. C'est d'ailleurs ce constat, contraire aux discours justifiant le vote de la loi Borne, qui a valu au président du COR de se faire virer en 2023.

Il manque quelques milliards certes (7 milliards d'euros prévus en 2025 et 15 en 2035 selon la Cour des comptes), mais rien d'insurmontable et rien qui ne justifie le maintien des dispositions de la loi dont tous les syndicats demandent l'abrogation.

Double pression des milieux financiers et du patronat

La principale « actrice » de la réforme est toujours au gouvernement (c'est la numéro 2 derrière Bayrou), et la composition du gouvernement n'a guère évolué depuis 2023. Non seulement la position du gouvernement n'a pas changé, mais celui-ci tente au contraire de durcir encore les dispositions.

Il redonne la main aux syndicats patronaux qui pratiquent la surenchère sur la baisse des charges et remettent en jeu la retraite par capitalisation, la chimère des milieux

financiers. La CGT a démontré que le système par capitalisation était moins efficace, plus cher, plus dangereux, beaucoup plus inégalitaire que le système par répartition solidaire.

La rengaine d'une refonte du système avec un régime par points refait surface, après que cette question a été balayée en 2019 suite aux mouvements sociaux.

Maintenir l'unité syndicale dans l'esprit de 2023: une règle absolue et déterminante

Ce ne sont que des artifices politiques ou procéduriers qui ont permis au gouvernement « Borne » de passer en force par l'utilisation de l'arme constitutionnelle: le 49-3. C'est sur ces bases que les organisations syndicales et surtout les salariés ont été laissés pour compte.

Le Premier Ministre entend restaurer la « démocratie sociale » avec la reprise des échanges sur le dossier des retraites, mais à partir d'une situation présentée comme apocalyptique pour les comptes publics. En fait, il n'y aurait qu'une voie possible et c'est toujours la même: celle du recul des droits!

Le gouvernement essaye de trouver des angles d'attaque pour diviser le front syndical et échanger des mesures symboliques contre de vrais reculs. Devant un tel entêtement, la seule solution est de se mobiliser, comme il y a deux ans, pour faire bouger les lignes. Les sujets de la pénibilité et de l'égalité femmes-hommes sont mis en avant pour essayer de fracturer l'unité syndicale. Rappelons le discours de Borne sur son projet "qui améliore la situation des ...

femmes”, argumentaire que la CGT a démonté. Et ça continue, car se profile une remise en cause des droits des femmes au travers de la réflexion lancée en 2023 par Borne sur les “droits familiaux”: remise en cause des majorations de trimestres pour enfants et du calcul de la réversion.

Et que dire des régimes dits « spéciaux » ?

C’est pourquoi la CGT revendique l’abrogation de la loi Borne d’avril 2023. Et cette abrogation inclut la fermeture des régimes spéciaux avec sa « clause du grand-père ». La CGT revendique la réouverture de ces régimes pour les nouvelles générations et pour tous ceux qui ont été embauchés depuis le 1^{er} septembre 2023.

Pourquoi ? Plusieurs milliers de recrutements sont à venir avec la planification des EPR, le renouvellement des compétences est indispensable et depuis près de 80 ans le régime de retraite n’a jamais constitué un handicap, comme le Statut National par ailleurs, pour le développement de la politique énergétique du pays. Nous avons besoin, aujourd’hui comme hier, d’un statut social de haut niveau pour tous les électriciens et gaziers.

C’est l’ouverture des marchés et les privatisations qui ont ouvert des brèches et ont conduit d’une part au dumping social pour le personnel et à l’augmentation des prix pour les usagers, pour gonfler les marges et rémunérer les actionnaires. Et notre régime de retraite a été une cible prioritaire !

La pérennité de notre régime et de sa caisse par voie de conséquence est menacée à moyen terme, à l’exemple de ceux qui ont vécu les mêmes attaques.

L’heure est à la mobilisation !...

La CGT revendique :

- **L’abrogation de la loi Borne,**
- **Le retour à l’âge de départ de 62 ans,**
- **La prise en compte de toutes les périodes d’études, de chômage, d’arrêt de travail contraint pour une retraite à taux plein à 62 ans,**
- **La réouverture des régimes spéciaux,**

Le financement de ces mesures est possible rapidement :

- Faire cotiser les produits financiers des entreprises, en particulier les dividendes,
- Faire cotiser toutes les formes de rémunération (actions, intéressement...),
- Instaurer une cotisation d’équilibre pour l’égalité femmes-hommes, sur les entreprises ne respectant pas cette égalité,
- Augmenter la cotisation patronale retraite de 1 point,
- Lutter contre la fraude sociale et fiscale des entreprises et réduire les exonérations de cotisations sociales.

Ces mesures représenteraient plusieurs dizaines de milliards d’euros par an. L’abrogation de la loi Borne est possible et finançable. Elle est surtout une nécessité pour les salarié-es.

**LE SERVICE PUBLIC
EST UNE ÉNERGIE**

D’AVENIR

**MOBILISÉS
POUR VOUS**